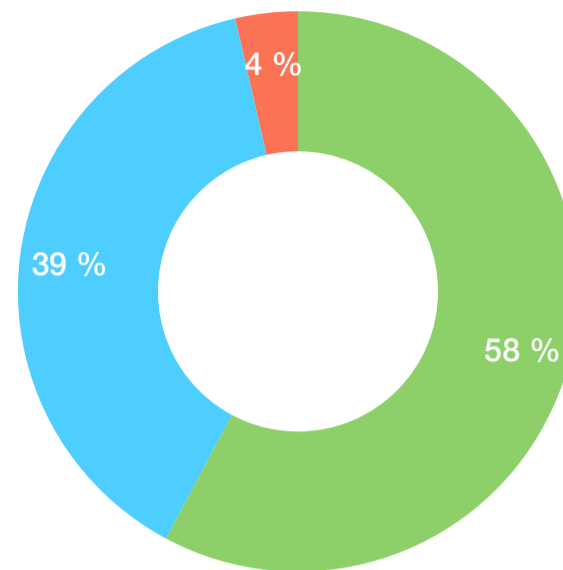


## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA PARTIE VARIABLE DU PRIX DE L'EAU POUR UNE CONSOMMATION DE 100 M3

### SITUATION EN 2012

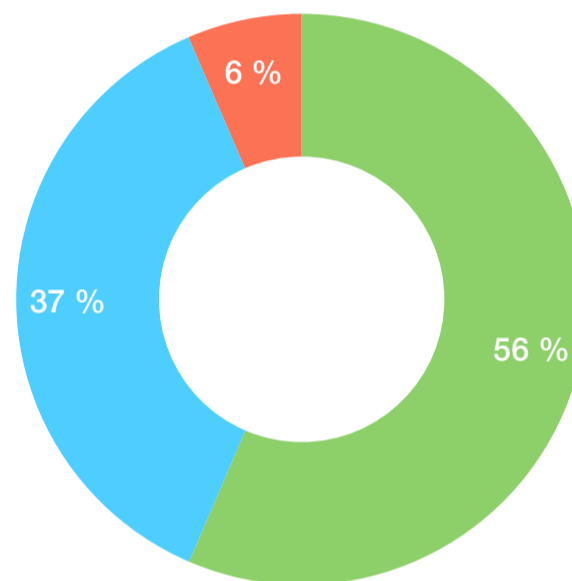
ACHAT D'EAU AU SYNDICAT	80,20 €
PART COMMUNALE	53,52 €
PART DELEGATAIRE	5 €
<b>COÛT HT POUR 100M3</b>	<b>138,72 €</b>



● ACHAT D'EAU AU SYNDICAT  
● PART COMMUNALE  
● PART DELEGATAIRE

### SITUATION EN 2017

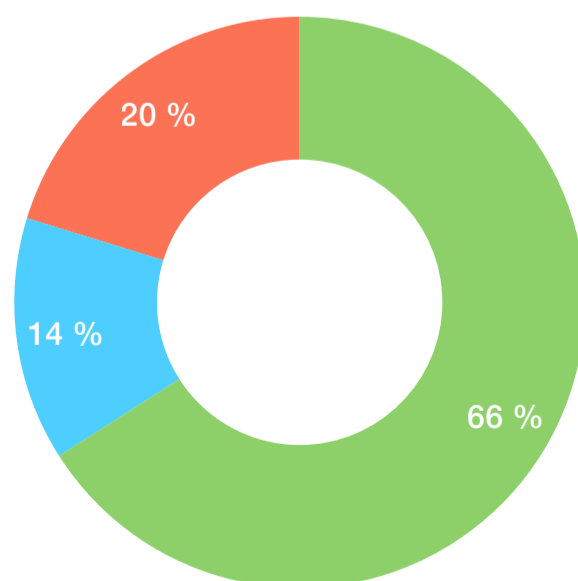
ACHAT D'EAU AU SYNDICAT	81,53 €
PART COMMUNALE	53,52 €
PART DELEGATAIRE	9,38 €
<b>COÛT HT POUR 100M3</b>	<b>144,43 €</b>



● ACHAT D'EAU AU SYNDICAT  
● PART COMMUNALE  
● PART DELEGATAIRE

### SIMULATION POUR 2019

ACHAT D'EAU AU SYNDICAT	84,58 €
PART COMMUNALE	17,70 €
PART DELEGATAIRE ( avec coefficient K constant)	25,95 €
<b>COÛT HT POUR 100M3</b>	<b>128,23 €</b>



● ACHAT D'EAU AU SYNDICAT  
● PART COMMUNALE  
● PART DELEGATAIRE ( avec coefficient K constant)

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA PARTIE VARIABLE DU PRIX DE L'EAU POUR UNE CONSOMMATION DE 100 M3

**COMMENTAIRES :** 1/ Par le vote de deux avenants le conseil municipal a profondément modifié la répartition du prix de l'eau entre les 3 parties concernées Commune, Déléataire et Syndicat.

Ainsi, sachant que 45% du prix d'achat de l'eau au Syndicat revient au Déléataire, la part de ce dernier passe de 29,6% en 2012 à 49,6% en 2019. Dans le même temps la part communale passe de 38,6% à 14,13%.

**2/ Un contrat vicié dès le départ.** Des bases contractuelles surévaluées aussi bien en ce qui concerne le volume annuel global vendu (411000m<sup>3</sup>) que le volume annuel d'eau acheté au Syndicat (500000 m<sup>3</sup>) Or, l'article 43 du contrat permet la révision des tarifs dès lors que l'on constate une variation de plus de 20% du volume annuel vendu calculé sur les 3 dernières années, par rapport au volume initial contractuel.

**3/ Une pratique courante des sociétés multinationales :** Elles proposent un tarif concurrentiel pour obtenir ou conserver un marché puis elles se rattrapent. L'exemple de Salernes est particulièrement éloquent. Pour 100 M3 la part du délégataire passe en 7 ans de 5€ à 25,95€